



DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP1 DU 17 juillet 2019 Mouvements AFiP/AGFiP

Monsieur le Président,

À l'heure où le nouveau réseau de proximité est en cours de concertation avec l'ensemble des partenaires et personnels, il apparaît de plus en plus clairement que les cadres supérieurs de la maison seront des acteurs incontournables dans la conduite du changement qui va devoir être mise en œuvre.

Or, nous sortons d'une période où ces cadres ont eu le sentiment d'avoir été ignorés, voire méprisés. Ce sentiment, nous l'avons maintes fois dénoncé, a résulté d'une absence totale de communication sur les évolutions à venir, sur le fait qu'ils ont été écartés des réflexions sur les évolutions, voire même une volonté de les culpabiliser.

L'arrivée du nouveau Directeur général doit être l'occasion de changer totalement de paradigme.

Pour le SCSFiP, les cadres de cette maison doivent être écoutés mais surtout entendus pour disposer de tous les arguments en vue de convaincre à leur tour et d'être encore mieux investis dans les évolutions à venir. Ils constituent, nous ne cessons de le répéter, une force et une voie incontournable pour mener à bien les réformes.

Mais pour cela, il faut que la Direction générale envoie des signaux forts à son encadrement supérieur afin qu'il se projette sur sa place et son positionnement dans la future organisation de la DG-FiP.

Ces signaux sont multi-factoriels mais doivent répondre à une logique d'ensemble.

Nous citerons pour illustrer nos propos :

- **la mise en place d'une véritable GPEEC** permettant d'éclairer les choix qui pourront être faits ;
- la mise en œuvre de véritables **mesures d'accompagnement RH** des évolutions à venir ;
- la **redistribution des indices sur les fonctions administratives** qui, pour le SCSFiP doivent en priorité profiter aux IP et AFIPA ;
- la mise en place de **règles de gestion les plus lisibles possibles** pour les cadres : cela concerne par exemple les **conditions de choix** qui seront données aux directeurs sur les futurs postes comptables, ou encore la **gestion des mobilités** pour les cadres.

Sur ce sujet, le Directeur général semble attaché à ces mobilités ; nous n'y sommes pas opposés mais de nombreux collègues n'osent pas sauter le pas au regard de la très grande opacité qui subsiste sur les conditions de retour mais également sur les possibilités de développer une carrière pour un cadre en mobilité ;

- **la réforme de la sélection AFIP** : la note de service publiée hier apporte réponse à certaines précisions que nous avons souhaitées et répond en partie comme nous vous l'avons indiqué aux attentes des cadres.

Cependant, nous demandons à nouveau à ce que les cadres de la plage d'appel actuelle qui n'ont pas été retenus au titre de leur première présentation puissent, au nom d'un principe d'équité, bénéficier s'ils le souhaitent d'une possibilité de seconde présentation.

Par ailleurs, comme nous vous l'avions indiqué, un travail important reste à faire pour permettre aux cadres non retenus au titre de la sélection à AFIP de rebondir et nous attendons les propositions de la direction en ce sens.

- la mise en place d'un **accompagnement des cadres sur les aspects managériaux** auxquels ils vont être confrontés : la direction générale doit offrir à ses cadres les outils qui leurs permettront de répondre à ces enjeux.

Vous le voyez, Monsieur le Président, de nombreux chantiers sont à ouvrir, nous en avons cités quelques-uns, pour que l'encadrement supérieur de la DGFIP retrouve une confiance en partie perdue comme l'a démontré le dernier baromètre social.

Nous ne doutons pas de la volonté du nouveau Directeur général de répondre à ces enjeux et attendons maintenant de voir leur traduction concrète.

En ce qui concerne cette CAP, vous nous présentez ce jour un mouvement très réduit. Néanmoins, il appelle de notre part certains questionnements.

- Une collègue du tableau IP/GP 1993-DIRDEP 2007 est promue AGFIP alors même que ce tableau nous semblait fermé. Par ailleurs, dans ce mouvement vous ouvrez l'accès à AGFIP au tableau IP/GP 1996 – DIRDEP 2010 pour un collègue de ce tableau.

Nous connaissons le parcours de ces collègues et ne remettons absolument pas en cause ces choix. Par contre, nous souhaiterions savoir si ces promotions laissent présager la fin de la gestion des promotions à AGFIP par tableau tel que cela est la pratique et si la Direction générale envisage à l'avenir, comme elle a commencé à le pratiquer à l'occasion des derniers mouvements AFIP sur des emplois HEC, de mettre en œuvre une gestion plus personnalisée des accès à AGFIP.

- Par ailleurs, nous sommes surpris que le poste de l'ENFIP ne soit toujours pas pourvu et que les postes de directeur de la DNVSF qui se libère dans ce mouvement et de DDFIP de la Somme dont le départ du titulaire intervient en fin d'été restent eux aussi vacants à l'issue de ce mouvement.

Doit-on en déduire que la Direction générale envisage une CAP à la rentrée pour pourvoir les postes d'AFIP vacants (Adjoint à Tahiti et la trésorerie de Bordeaux Municipale et agglomération) et les postes d'AGFIP déjà vacants ou qui vont se libérer suite au départ en retraite connu de leurs titulaires que vous nous avez communiqués ?

Nous vous remercions par avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.